

COMITÉ DE TRAVAIL DE LA CARRIÈRE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE TRAVAIL DE LA CARRIÈRE TENUE LE 19 JANVIER 2021 À 16 H 30, PAR VISIOCONFÉRENCE

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Suzanne Roy, mairesse
Mme Lucie Bisson, conseillère municipale
Mme Amélie Poirier, conseillère municipale
M. Jean-Pierre Bernier, citoyen
M. Gaétan Lavigueur, citoyen
M. Louis Masson, citoyen
M. Steven Murray, citoyen
Mme Béatrice Ronvaux, représentante de l'école du
Grand-Chêne
Mme Mélanie Brisson, directrice générale adjointe

INVITÉS : M. Pierre-Claude Ostiguy, Ing., Ph.D., assistant directeur de la
division consultation acoustique du bureau de Montréal et
associé, Soft db
M. Christian Cloutier, directeur d'agence C.R.S.M.M. (Carrières
Rive-Sud, Montréal Métropolitain) et directeur d'agence I.M
(Industries Mobiles), Construction DJL inc.
Mme Julie Hébert, directrice, Environnement, Construction DJL
M. Jocelyn Dulude, contremaître, Construction DJL
Mme Jade Ouellette, Conseillère QPE, Construction DJL inc.

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Suzanne Roy accueille les participants et les remercie de leur présence.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Présentation de l'étude du bruit;
4. Retour sur le compte rendu de la rencontre du 16 juin 2020;
5. Bilan des plaintes;
6. Retour sur le sondage;
7. Autres sujets :
 - 7.1
8. Date de la prochaine réunion;
9. Levée de la réunion.

3. PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DU BRUIT

M. Pierre-Claude Ostiguy, Ing., Ph.D., assistant directeur de la division consultation acoustique du bureau de Montréal et associé de la firme Soft db, présente les résultats de l'étude du bruit effectuée à la demande de Construction DJL pour la carrière du Mont-Bruno.

COMITÉ DE TRAVAIL DE LA CARRIÈRE COMPTE RENDU DU 19 JANVIER 2021

Il explique les objectifs de l'étude : la firme Soft dB inc. a été mandatée par DJL pour évaluer l'impact sonore de sa carrière. L'objectif est d'abord de vérifier si la contribution sonore des activités d'exploitation de la carrière est conforme aux normes, mais aussi de modéliser la contribution du site aux bruits présents à Sainte-Julie et d'identifier des solutions pour réduire cette contribution sonore.

Il précise ensuite la méthodologie de cette étude. Les opérations de la carrière consistent principalement à du forage, dynamitage, concassage, tamisage et remblai. Selon les informations reçues, la carrière ouvre aux heures réglementaires et débute ses activités à 7 h et les termine à 21 h. Toutefois, l'usine d'asphalte située sur le même site opère de jour uniquement et termine généralement à 17 h. Afin d'isoler la contribution sonore spécifique de la carrière, seules les périodes entre la fin des opérations de l'usine d'asphalte et la fin des opérations de la carrière sont analysées. Deux campagnes de mesure du niveau sonore ambiant ont été effectuées. La première a été effectuée du 24 au 27 septembre 2020 et la deuxième, du 18 au 21 novembre 2020.

Localisation de la carrière et des stations de mesure



Les périodes considérées devaient respecter les conditions météorologiques suivantes :

- Vitesse du vent inférieure à 20 km/h;
- Taux d'humidité inférieure à 90 % (quelques dépassements observés);
- La chaussée était sèche et il n'y avait pas de précipitation ;
- La température ambiante est demeurée à l'intérieur des limites des tolérances spécifiées par le fabricant de l'équipement de mesure.

M. Ostiguy détaille les différents appareils de pointe qui ont été utilisés pour réaliser l'étude.

Il précise que des relevés sonores ont été réalisés aux habitations les plus proches de la carrière, à l'école et sur le site du 24 au 27 septembre. D'autres relevés sonores complémentaires ont été réalisés du 18 au 21 novembre. Ces relevés représentent le niveau de bruit ambiant du secteur. Du 18 au 21 novembre, un relevé du bruit résiduel a également été effectué (bruit résiduel), la position de ce relevé a été faite à une distance suffisante pour être hors de l'influence de la carrière. La mesure de bruit résiduel a permis d'évaluer les niveaux résiduels dans le secteur de jour et de nuit et par conséquent les limites maximums du bruit autorisé dans le secteur.

COMITÉ DE TRAVAIL DE LA CARRIÈRE COMPTE RENDU DU 19 JANVIER 2021

Les bruits ne provenant pas de la carrière (oiseaux, voitures, chiens, bruit de vent dans les feuilles, avion, activités humaines et véhicules) ont été exclus par filtrage en post-traitement du bruit ambiant pour obtenir une meilleure évaluation de la contribution sonore spécifique à la carrière aux différents secteurs sensibles.

Le point de mesure du bruit résiduel a été réalisé durant l'automne afin de considérer le niveau résiduel le plus faible dans le secteur durant l'année.

La conformité a été étudiée en fonction des normes provinciales car la réglementation municipale ne fixe pas un niveau de bruit maximal avec des critères d'évaluations précis permettant de juger de la conformité sonore de la carrière.

Résultats

Les résultats de l'étude de conformité de la carrière montrent que le niveau de bruit de l'exploitation de la carrière est inférieur au seuil maximum de la réglementation applicable pour l'ensemble des points d'évaluations.

Bien que la contribution sonore de la carrière soit conforme aux exigences de la réglementation des carrières sablières, certaines opérations de la carrière peuvent être audibles aux résidences :

- Camionnage;
- Déchargements;
- Vrombissement;
- Alarmes de recul.

Cependant, c'est la contribution sonore de l'ancien concasseur primaire utilisé en 2020 qui est la source de bruit dominante sur le site. Il fait l'objet de modifications avec l'installation du nouveau. Toutefois, la firme Soft dB est mandatée par Construction DJL pour une assistance complémentaire afin d'élaborer des solutions à mettre en place pour réduire le bruit produit par cet équipement qui demeure opérationnel. Ce mandat est en cours de réalisation. Le nouveau concasseur primaire et la finalisation de la zone en réaménagement réduiront de façon significative la contribution de DJL à l'ambiance sonore de Sainte-Julie. De plus, le nouvel équipement, plus performant, pourrait éventuellement réduire la durée d'exploitation (nombre d'heures par jour), mais pas à court ou moyen terme. L'objectif est de finaliser le bon de commande en 2021.

Le concasseur secondaire et le bâtiment tamiseur 1 sont des sources secondaires. Enfin, bien que peu nombreux, les camions se déplaçant sur la zone en cours de réaménagement généreront ponctuellement des bruits plus facilement audibles pour les citoyens. Bien qu'il ne s'agisse pas de la source sonore dominante du site, il est recommandé que la stratégie de réaménagement soit améliorée afin de réduire leur perception en ville de ces opérations. DJL travaillera en ce sens et a des projets de plantation.

Les modélisations ont identifié des faisceaux sonores plus élevés dans certains endroits. Cela dépend de plusieurs facteurs (densité, météo, réflexions sur les surfaces, végétation, etc.).

Suite à la présentation, qui a duré environ 1 h 15, les membres échangent avec les représentants de DJL à propos de l'échéancier des mesures prévues.

Ils remercient ensuite M. Ostiguy et l'équipe de DJL. La réunion du comité prend fin au même moment.

Mme Brisson informe les membres toujours en ligne que les points qui n'ont pas été abordés seront présentés au comité dans le courriel à suivre avec le compte rendu.

**COMITÉ DE TRAVAIL DE LA CARRIÈRE
COMPTE RENDU DU 19 JANVIER 2021**

POINTS À DISCUTER :

- 4. RETOUR SUR LE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 16 JUIN 2020**
- 5. BILAN DES PLAINTES**
- 6. RETOUR SUR LE SONDAGE - CITOYENS TÉMOINS**
- 7. AUTRES SUJETS**
- 8. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**
- 10. LEVÉE DE LA RÉUNION**

La réunion est levée à 17 h 45.

La directrice générale adjointe,

Mélanie Brisson

MB/bl
2021-01-25